



*Consulat de Côte d'Ivoire*

**PROCURATION - ATTESTATION**

Des procurations ou attestations diverses sont délivrées au Consulat de Lyon.

Se présenter en personne muni de

- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'identité, passeport) **original + photocopie.**
- La procuration ou l'attestation rédigée par le demandeur. La signature devra être apposée devant les autorités du Consulat.
- Frais de Chancellerie : 20 € (en espèces)

**Horaires d'ouverture de la Chancellerie : mardi et jeudi après-midi de 14 h à 17 h**